

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Délibération du conseil d'administration****du 10 MAI 2023****n° 40****page 1/1****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 17****PRESENTS (9) :**Mme Braud, Mme Philipponneau, M. Baudry, M. Raynaud, M. Melquiond,
M. Penin, M. Bardet, Mme Duffourc-Bazin, Mme Leclerc.**POUVOIR (3) :**M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud,
Mme Manson, mandante, a pour mandataire Mme Leclerc,
Mme Lalaque, mandante, a pour mandataire Mme Duffourc-Bazin.**EXCUSES (5) :**

Mme Princet, Mme Roussenque, Mme Bazin, Mme Van Maercken, M. Scaon.

RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD**Secteur : SOLIDARITES ACTIVES****OBJET : Contribution financière au Fonds Solidarité Logement du
département de la Vienne pour l'année 2023**

Le Fonds de Solidarité pour le Logement est un dispositif qui vient en aide à toute personne qui éprouve des difficultés particulières pour accéder ou se maintenir dans un logement décent et indépendant, ou qui est dans l'impossibilité de régulariser ses impayés d'énergie ou d'eau.

* * * * *

VU la loi du 31 mars 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement des plus démunis,
VU la loi d'orientation n° 98-657 du 28 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux conditions de transfert des Fonds de Solidarité pour le Logement aux départements,
VU la délibération n° 31 du 22 mars 2023 relative au budget primitif 2023,

CONSIDERANT que le CCAS ne verse plus d'aides financières en direct au public pour l'accès ou le maintien au logement, les impayés d'énergie ou d'eau, sauf en cas de refus du FSL,
CONSIDERANT qu'il est donc du ressort du CCAS d'alimenter ce fonds commun,

Le conseil d'administration, ayant délibéré, décide :

- de verser une contribution financière au FSL Energie de 18 000 euros, au titre de l'année 2023,
- d'autoriser le Président du CCAS ou la Vice-Présidente à signer la convention relative à cette collaboration, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

CERTIFIE EXECUTOIRE
par Le Maire-Président
du CCAS de Châtelleraut
Transmission Préfecture le
Publication CCAS le

Fait à Châtelleraut, le 10 mai 2023
La Vice-Présidente,

Vote : **Adoptée à l'unanimité**

Françoise BRAUD